

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS (N°09.26)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2026

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10
Date de convocation	16 AVRIL 2026
Date d'affichage	29 AVRIL 2026

Etaient présents : Casabianca Gilberte, Del Piero Luca, Fantoni Nathalie, Quilichini Hervé, Quilichini Thomas, Tomasi Colette

Etaient absents : Bazziconi Muriel (pouvoir à Casabianca Gilberte), Volpei Isabelle (pouvoir à Tomasi Colette)
Martelli Paul-Vincent (pouvoir à Fantoni Nathalie), Gomez-Ramirez Alba (excusée)

Casabianca Gilberte a été désignée secrétaire de séance

Objet : Vote des taxes

Le conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'impositions pour l'année 2026 de chacune des trois taxes directes, décide de retenir les taux de l'état de notification d'imposition établi comme ci-dessous :

Solution de référence :

Taxe foncière bâti : 28.06

Taxe foncière non bâti : 120.83

Taxe d'habitation : 21.33

Décision du conseil Municipal

Taxe foncière bâti : $28.06 \times 171\,400 = 48\,095$

Taxe foncière non bâti : $120.83 \times 300 = 362$

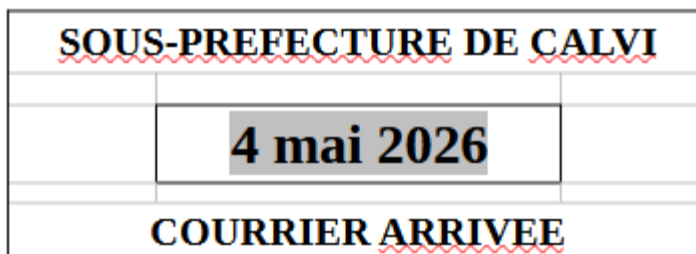
Taxe d'habitation : $21.33 \times 104\,800 = 22\,354$

Total produit attendu = **70 811**

Majoration de taxe d'habitation (MTHS) : $45 = 45 \times 121\,800 = 8\,427$

Ressources indépendantes = **5 257**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jérôme Casalonga

